

2026



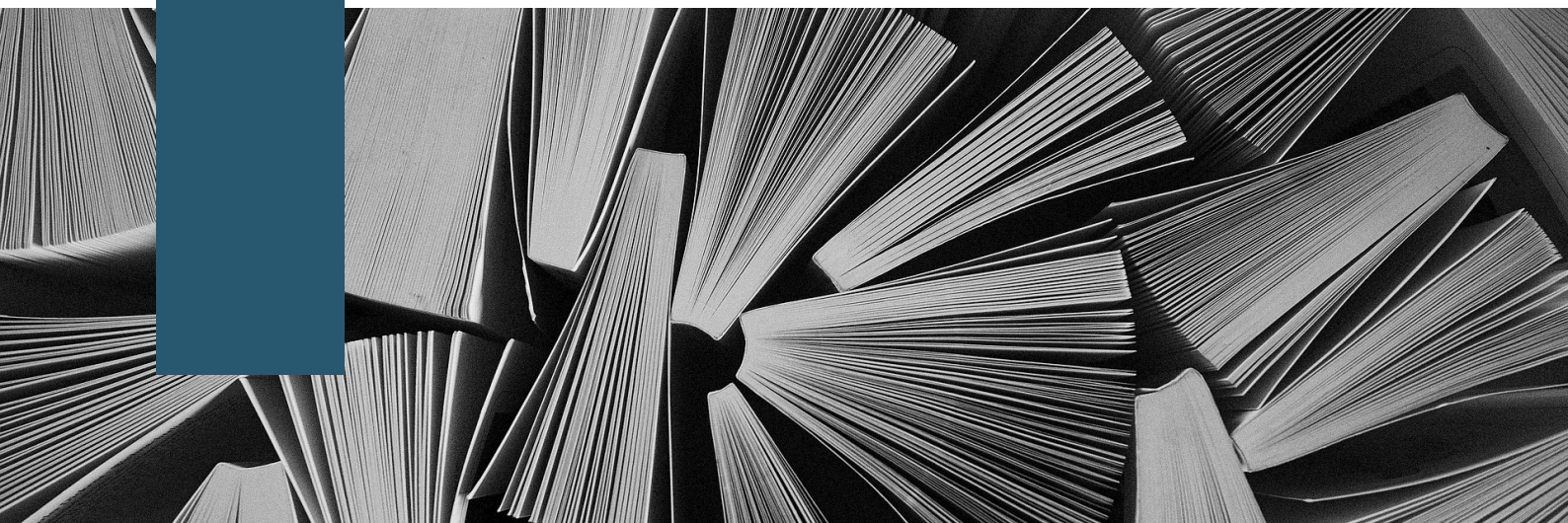
Collège Sévigné
fondé en 1880

GUIDE

DE L'APPRENANT EN SITUATION
DE HANDICAP



Sommaire



01

Présentation

02

Déclaration et
accompagnement

03

Notre dispositif pédagogique
adapté à vos besoins

04

Démarches et aides
financières

05

Contacts et ressources



Collège Sévigné
fondé en 1880

1. Présentation

BIENVENUE AU COLLÈGE SÉVIGNÉ - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ce livret a été conçu spécialement pour vous, afin de vous fournir toutes les informations et ressources essentielles qui vous permettront de suivre votre formation dans les meilleures conditions possibles. Nous sommes pleinement engagés à garantir une formation inclusive, accessible et adaptée à chacun, quels que soient les besoins spécifiques liés à votre handicap.

Chaque apprenant mérite d'évoluer dans un environnement propice à la réussite, où les obstacles sont levés et où l'accompagnement est personnalisé. Que votre handicap soit moteur, sensoriel, cognitif, psychique ou lié à une maladie invalidante, nous mettons tout en œuvre pour vous proposer des solutions sur mesure. Ce livret vous guide à travers les démarches, les aides disponibles et les aménagements pédagogiques et matériels existants auxquels vous pouvez prétendre.

Nous vous encourageons à nous faire part de vos besoins dès votre inscription et à solliciter le référent handicap, M. Lucas Decraene (secretariat.sup@collegesevigne.fr) dès que vous en ressentez la nécessité. Votre réussite est notre priorité, et nous espérons que ce livret vous aidera à vivre pleinement votre formation, sans contraintes inutiles.

Nous sommes à votre écoute,



GIULIA PUMA

Directrice de l'Enseignement supérieur au Collège Sévigné



2. Déclaration et accompagnement

Qui peut bénéficier d'un aménagement ?

Le handicap recouvre une grande diversité de situations. Il peut être visible ou invisible, temporaire ou permanent, et ses impacts varient d'une personne à l'autre. Toute personne ayant un trouble ou une condition affectant ses capacités physiques, sensorielles, cognitives ou psychiques peut bénéficier d'un aménagement spécifique pour compenser ces difficultés et garantir une équité dans l'accès à la formation.

L'objectif de ces aménagements est de vous permettre d'évoluer dans votre parcours de formation avec les meilleures conditions possibles, en réduisant les obstacles que vous pourriez rencontrer. La reconnaissance de votre situation ne dépend pas forcément d'une reconnaissance administrative de votre handicap (RQTH), mais cette dernière facilite néanmoins la mise en place de certaines aides et dispositifs spécifiques.

Comment signaler votre besoin ?

Lors de votre inscription, vous avez la possibilité de signaler votre situation en cochant la case « je pense être en situation de handicap ». Cette première démarche permet d'alerter notre équipe et d'initier une prise de contact avec le référent handicap du Collège Sévigné - Enseignement supérieur. Cependant, si vous n'avez pas effectué cette déclaration initialement, sachez qu'il est toujours possible de faire une demande d'aménagement en cours de formation.

Dès que vous en ressentez le besoin, prenez rendez-vous avec le référent handicap pour faire le point sur votre situation et identifier les aménagements qui peuvent être mis en place. Ce dialogue est essentielle pour comprendre vos attentes, vos contraintes et les solutions les plus adaptées à votre cas particulier.

Le rôle du référent handicap

Le référent handicap joue un rôle central dans votre accompagnement. Il est à votre disposition pour évaluer vos besoins et organiser les aménagements nécessaires. Son rôle ne se limite pas à l'aspect administratif : il vous écoute, vous conseille et vous oriente vers les bonnes ressources internes et externes.

Ses missions incluent notamment :

1

L'ÉVALUATION DE VOS BESOINS SPÉCIFIQUES

En fonction de votre situation, le référent handicap est là pour évaluer avec vous à partir d'un entretien à votre demande les besoins spécifiques qui vous permettront d'aménager votre formation.

2

LA MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS ADAPTÉS

En collaboration avec les équipes pédagogiques et sur la base de l'évaluation des besoins, le référent handicap réfléchit avec vous pour identifier et mettre en place les dispositifs dont vous avez besoin.

3

L'ACCOMPAGNEMENT EN CONTINU

Tout au long de votre formation, le référent handicap est la personne ressource pour assurer un suivi personnalisé de vos aménagements en fonction de besoins spécifiques.

4

LA COORDINATION AVEC LES SERVICES EXTERNES

Le référent handicap peut, à votre demande, se mettre en lien avec les services externes (MDPH, associations, AGEFIPH, etc.) pour assurer le meilleur accompagnement coordonné avec vos besoins.



3. Notre dispositif pédagogique adapté à vos besoins

Besoin de remettre en forme vos cours ?

Tous les supports de cours sont déposés sur la plateforme pédagogique Moodle. Il est aisé d'en changer la mise en page si nécessaire.

Mobilité réduite ?

Tous les cours peuvent être suivis en distanciel.

Besoin d'un emploi du temps sur mesure ?

Tous les cours sont enregistrés pour un suivi asynchrone et une écoute adaptée à vos besoins. Le Mode d'emploi BigBlueButton se trouve dans le livret étudiant envoyé par mail lors de la validation d'inscription.

Vous souhaitez passer les concours blancs en présentiel ?

Ordinateur et logiciels adaptés sont autorisés.
Un Tiers-temps est accordé si nécessaire.

Vous souhaitez passer les concours blancs en distanciel ?

Ordinateur et logiciels adaptés sont autorisés.
Un délai de 7 jours pour rendre vos copies est accordé à tous les apprenants.

Un devoir à rendre ?

Tous les devoirs sont à rendre en les déposant dans Moodle.
Si vous avez besoin d'un délai supplémentaire ou d'une modalité particulière, nous adapterons les paramètres de dépôt dans Moodle.

Dès votre inscription,
contactez le référent handicap :

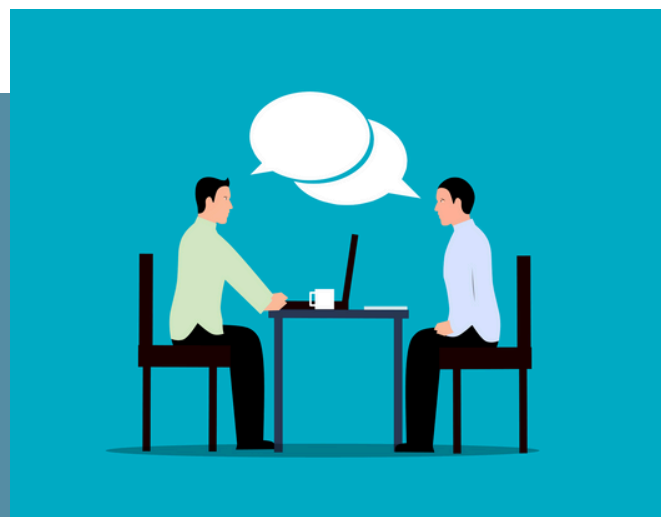
Lucas DECRAENE

secretariat.sup@collegesevigne.fr

01 53 19 07 40

39 rue Henri-Barbusse, 75005 Paris

Du lundi au vendredi de 9h à 16h



Nos recommandations



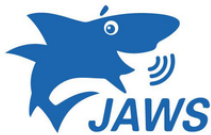
L'ordinateur est, pour une grande majorité des besoins spécifiques, un outil de compensation indispensable, par exemple pour prendre des notes plus facilement ou écouter les cours.



Antidote est un logiciel de correction grammaticale et d'aide à la rédaction réunissant de nombreux outils. Il est recommandé pour les personnes dyslexiques et/ou dysorthographiques.



L'amplificateur Roger Pen est un micro sans fil qui permet d'accentuer vos paroles dans les aides auditives des étudiants aux besoins spécifiques liés à une perte d'audition.



Jaws est un logiciel de lecture et de revue d'écran. Il intercepte l'information s'affichant à l'écran et la transmet à un afficheur braille ou à un logiciel de synthèse vocale.



Zoomtext est un logiciel d'agrandissement et de lecture d'écran. Il favorise l'accessibilité des documents tous formats et pages web pour toutes et tous.

Nos recommandations



Le lecteur d'écran libre et open-source pour Windows, **Non Visual Desktop Access (NVDA)** donne des informations via une voix synthétique ou en braille. Il peut être exécuté depuis une clé USB sans installation.



Le logiciel de reconnaissance vocale **Dragon** peut être utile pour toute personne ne pouvant utiliser un clavier. Il permet d'écrire jusqu'à 160 mots par minute.



Les **souris et claviers ergonomiques** sont recommandés pour atténuer les douleurs et compenser l'impossibilité de faire certains gestes.



Les **boucles magnétiques** permettent d'amplifier les sons pour les personnes malentendantes.



4. Démarches et aides financières

L'accès aux aides financières et administratives est un élément clé pour lever les freins liés au handicap. En fonction de votre situation, plusieurs dispositifs existent pour vous soutenir.

Qui contacter ?

- **Maison départementale des Personnes handicapées (MDPH)** : Elle est votre interlocutrice principale pour toute demande de reconnaissance et d'aide spécifique.
- **AGEFIPH, FIPHFP, CAP Emploi** : Ces organismes financent certains aménagements et accompagnent l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.
- **Services sociaux et associations** : Des assistantes sociales liées à vos communes de résidence peuvent être à votre disposition pour vous orienter vers les dispositifs adaptés.

Exemples d'aides disponibles :

- **Bourses** spécifiques pour les étudiants en situation de handicap
- Prise en charge des **frais de transports** adaptés
- Aides pour **l'achat de matériel** spécifique (logiciels, fauteuils, prothèses, etc.)

5. CONTACTS ET RESSOURCES UTILES

Référent handicap
Collège Sévigné

Lucas DECRAENE

secretariat.sup@collegesevigne.fr

01 53 19 07 40

39 rue Henri-Barbusse, 75005 Paris

Du lundi au vendredi de 9h à 16h

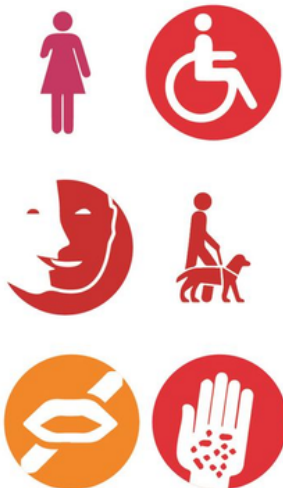
Les MDPH de vos départements

Cliquez sur l'image pour ouvrir



**Le guide du gouvernement pour
les situations de handicap dans
les études supérieures**

Cliquez sur l'image pour ouvrir



Le Collège Sévigné est engagé pour un environnement de formation accessible et inclusif.
N'hésitez pas à nous solliciter pour toute question ou besoin d'aménagement.
Votre réussite est notre priorité !

